

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 15 SEPTEMBRE 2015

Présents : Gabriel DESBROSSE - ALEX Bruno - Laurence BERT - BRUN Charles- CHATAL Christophe – DELANGLE Chantal - GASDON Maxime – Véronique FESSY- LACOUR Danielle – MONDIERE Hubert- Bernard PIVOT – RIVIERE Mickaël- VALENTIN Nathalie

Absent ayant donné bon pour pouvoir : Olivier CARTET à Mickaël RIVIERE,

Absent : Alain DAYET.

ORDRE DU JOUR :

1. Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Juillet 2015.
2. Délibération « Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués ».
3. Délibération « Convention de prêt de matériel avec la Mairie du Coteau ».
4. Point sur les différents achats dans le cadre de la demande de subvention Solidarité 2015.
5. Discussion pour la dénomination des rues et la numérotation des habitations.
6. Projet Travaux de Voirie 2015.
7. Décision Modificative Budget Assainissement.
8. Questions diverses.

1. **Approbation du compte-rendu du Conseil Municipal du 21 Juillet 2015.**

Il est approuvé à l'unanimité.

2. **Délibération « Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués ».**

Monsieur le Maire présente au Conseil le courrier du Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués. Celui-ci demande une demande de participation annuelle de 160 € pour l'année 2015 pour indemniser les travaux de piégeage des ragondins et des rats musqués.

De plus, il ajoute que cette participation donne droit également à une subvention dans le cadre d'achat de pièges.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à 12 voix « pour », 1 voix « contre », et 1 abstention, accepte de verser une participation de 160 € au Groupement Départemental de lutte contre les rats musqués au titre de l'année 2015

3. **Délibération « Convention de prêt de matériel avec la Mairie du Coteau ».**

Monsieur le Maire procède à la lecture du projet de convention de prêt de matériel avec la Mairie du Coteau.

En effet, la commune du Coteau accueille un élève scolarisé dans une classe CLIS (Classe pour l'inclusion scolaire).

Cet élève disposait déjà d'un matériel pédagogique adapté financé par la commune de PRADINES.

Pour continuer à bénéficier de cet outil de travail, il est proposé de prêter gratuitement le matériel dont l'élève disposait à Pradines, à la commune du Coteau. La convention prendrait effet à compter de la rentrée scolaire de septembre 2015 et sera valable pendant toute la scolarité de l'élève concerné à l'école élémentaire des Plaines du Coteau. A l'issue, le matériel sera restitué.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte le principe du prêt de ce matériel à la Commune du Coteau dans le cadre décrit ci-dessus et autorise Mr le Maire à signer cette convention.

4. Délibération « Travaux Electricité 2^{ème} lotissement de 10 parcelles de Jean GONIN ».

Monsieur le Maire présente au Conseil la nécessité de réaliser une extension du réseau électrique à Montgalland pour viabiliser les 10 parcelles appartenant à Mr Jean GONIN, en vue de l'obtention d'un permis d'aménager.

Coût du projet actuel :

| Détail | Montant HT des travaux | % P.U. | Participation Commune |
|----------------------------------------------|------------------------|--------|-----------------------|
| Extension de réseau Lieu-dit « Montgalland » | 12 560 € | 59,3% | 7 448,08 € |
| TOTAL | | | 7 448,08 € |

Où cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le Conseil Municipal :

- Prend acte que le SIEL, dans le cadre des compétences transférées par la commune, assure la maîtrise d'ouvrage des travaux d' « Extension de réseau au lieu-dit « Montgalland » dans les conditions indiquées ci-dessus, étant entendu qu'après étude des travaux, le dossier sera soumis à Monsieur le Maire pour information avant exécution.
- Approuve le montant des travaux et la participation prévisionnelle de la commune, étant entendu que le fonds de concours sera calculé sur le montant réellement exécuté.
- Décide d'amortir ce fonds de concours en 1 année.

- Autorise Monsieur le Maire à signer toutes les pièces à intervenir.

Après accord avec Mr Jean GONIN, le Maire propose qu'il rembourse les 7 448,08 € à la commune. Il n'y aurait donc pas de participation de la commune. En conséquence, le Conseil Municipal, à l'unanimité, accepte de demander le remboursement à Mr Jean GONIN, pour les travaux d'extension du réseau électrique à Montgalland, soit 7 448,08 €.

De plus, Christophe CHATAL aborde la question sur l'eau et notamment la question du surdimensionnement de la conduite d'eau. Le Maire informe qu'il a rencontré Yves GUBIEN (Syndicat Rhône Loire Nord) et le début des travaux devrait se faire sans tarder, après avoir vu Jean GONIN. Ces travaux étant pris en charge par le Syndicat et le lotisseur, la commune n'intervient pas.

5. Délibération « Subvention Feu d'Artifice ».

Monsieur le Maire fait part au Conseil Municipal de la demande de subvention, faite par le Comité des Fêtes, pour le financement du feu d'artifice de l'année 2015.

Monsieur le Maire propose de financer la moitié du feu d'artifice de l'année 2015, soit 715,00 €.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, accepte de verser une subvention de 715,00 € au Comité des Fêtes pour financer le feu d'artifice de l'année 2015 et dit que la dépense sera imputée sur le compte 6574 du Budget Primitif 2015.

6. Point sur les différents achats dans le cadre de la demande de subvention Solidarité 2015. **Par le Maire**

Monsieur le Maire rappelle les différents objets de la demande de subvention SOLIDARITE 2015 :

- Auto-laveuse pour nettoyage de la salle communale et de l'école
- Motorisation et volets roulants à l'école maternelle
- Matériel à l'école : chauffeuse, panneau de basket, banc
- Réaménagement de la place publique suite aux travaux du Multiservices
- Porte de chaufferie de l'Eglise

La demande a été faite et envoyée.

Il informe :

- l'urgence de commander une nouvelle auto-laveuse pour la salle des fêtes, l'ancienne étant hors d'usage.
- Que nous pouvons anticiper l'achat avant la notification de la subvention.

Le Conseil Municipal accepte de commander l'auto-laveuse.

Des devis seront demandés, des essais seront faits par Dominique, l'utilisatrice de cette machine. Le lavage à chaud sera privilégié.

7. Dénomination des rues et la numérotation des habitations.

Le Maire donne la parole à Véronique FESSY qui a commencé à travailler sur le projet en amont :

- nous sommes dans l'attente du fichier informatique de la Poste,
- Le coût de travail de la POSTE est de l'ordre de 700 €, ce qui n'est pas négligeable.
- Elle demande la collaboration de 2-3 conseillers municipaux : Maxime, Christophe, Hubert, Charles sont volontaires.
- la numérotation liée au kilomètre semblerait plus pertinente.

Le Maire va se rapprocher du Maire de Neaux qui a avancé sur le même projet.

Christophe CHATAL va demander des devis pour des panneaux.

8. Travaux de Voirie 2015.

Mr le Maire procède à la lecture du mail de Mr CONVERT lui demandant de faire le nécessaire pour la rue du lotissement : des voitures ne respectent pas le sens interdit.

Voici la réponse qui lui a été faite : « Nous avons déjà évoqué en Conseil Municipal ces problèmes et ils seront discutés lors de nos prochaines réunions . »

Christophe CHATAL présente le projet pour les travaux 2015 :

La commande est passée avec Perreux pour 13 868 €

Les devis pour fin 2015 sont les suivants :

VC 3 : Eurovia 11 162 € TTC // COLAS 8 465€

VC 1 : Eurovia : 10 612 € TTC // COLAS 7 968 €.

Compte tenu des incertitudes financières pour la fin des travaux du Multiservices, il est décidé d'ajourner le programme complémentaire 2015 jusqu'au printemps 2016.

Pour subvention 2016 : il a été chiffré :

- **Devant la Mairie : 24 292 €.**
- **Béjure sur la VC 10 (380 m : RODRIGUES- Embranchement VC 5 SEDRINI) 17 699,42€**
- **Béjure sur la VC 5 : 14 691 €**

Total des devis : 56 682 € TTC.

Ce sont des travaux avec de l'enrobé à chaud.

Le Maire informe le Conseil sur le thème de la fibre optique ; Il s'est rendu à une réunion à Cordelle le 10/9/2015 ainsi qu'à la réunion du bureau communautaire :

Pradines, au début du projet, était positionné en phase n°03. Puis suite au redécoupage du 1^{er} projet de phasage, Pradines est passé en phase n°1 (accord du bureau communautaire).

La connexion avec la fibre optique devrait se faire en 2017. Cela va solutionner le problème de saturation des lignes téléphoniques. De ce fait, il faudra voir avec les entreprises pour le passage des réseaux avec nos projets VOIRIE. Charles BRUN termine en disant qu'il serait bien d'informer les gens de la gratuité de la mise en place de la prise « fibre optique »

9. DM Budget Assainissement pour les ICNE (intérêts courus non échus).

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité, décide de procéder aux virements de crédits suivants sur le budget « Assainissement » de l'exercice 2015.

CREDITS A OUVRIR

| CHAP. | COMPTE | OPER. | NATURE | MONTANT |
|--------------|--------|-------|-----------------------------------------|---------------------|
| 66 | 66112 | | <i>Intérêts – Rattachement des ICNE</i> | + 4 535,42 € |
| 10 | 10222 | | <i>FCTVA</i> | + 4 535,42 € |
| Total | | | | + 9 070,84 € |

CREDITS A REDUIRE

| CHAP. | COMPTE | OPER. | NATURE | MONTANT |
|--------------|--------|-------|-----------------------------------------------------------------------|---------------------|
| CHAP.042 | 6811 | | <i>Dotation aux amortissements immos corporelles et incorporelles</i> | - 4 535,42 € |
| CHAP.040 | 28 158 | | <i>Autres</i> | - 4 535,42 € |
| Total | | | | - 9 070,84 € |

10. Questions diverses.

- Multiservices :

Charles BRUN informe le Conseil que les travaux de carrelage sont en cours.

Il y a un problème sur la partie « Bar » Existante, qui n'aurait pas dû être touchée (les travaux ont sali la partie « Bar » et du carrelage sera mis).

Dans la cuisine vide, il va falloir mettre des faïences sur les murs. Ce travail sera effectué par Jean-Yves. Le Conseil Municipal accepte de refaire le carrelage.

Le prix du meuble Bar sera revu compte tenu d'une tablette sur le meuble de bar posée afin de permettre un passage en salle de restauration (**prix initial FILLON 3 100 € augmenté à 4063€ HT**).

Le Conseil Municipal a choisi les couleurs du dessus du bar et les côtés du bar.

Les entreprises concernées par les avenants sont : DA ROCHA, POILANE, ALU VERRE CREATIONS, LAMURE, VIAL GAYDON et à venir GIRARDET. Le surcoût serait de l'ordre de 12 725 € HT.

Charles BRUN dit que nous pourrions diminuer le budget de l'aménagement extérieur du multiservices.

- **Problème de la lagune :**

Charles BRUN fait part au Conseil qu'il s'agit d'un problème d'usure de la porte. SADE a donné les coordonnées d'un serrurier pour régler ce problème.

Charles BRUN remercie Maxime GASDON pour son intervention du nettoyage du filtre à sable pendant les vacances d'été.

La MAGE va effectuer une visite de la lagune le mercredi 16 septembre après-midi.

.

- **CCAS :**

La question du colis et/ou du repas pour les personnes de plus de 70 ans est posée.

Chantal DELANGLE pense que la réponse se fera après concertation avec le Comité des Fêtes.

Cette question devrait être solutionnée avant le 31 octobre 2015.

Laurence BERT lance un appel pour solliciter de l'aide pour les livraisons des colis ; la réunion avec les associations aura lieu le samedi 10 octobre 2015 à 09h30.

- **Réunion de l'Assemblée Générale du Sou des écoles :**

Par Chantal DELANGLE

Le Sou des Écoles dégage un excédent de 502 €.

Les enseignants bénéficient de l'aide du Sou pour leurs projets.

La pétanque du 08 mai 2016 sera reportée au dimanche 15 mai.

Un nouveau bureau a été élu lors de cette assemblée générale. La nouvelle Présidente est Carole PUPECKI, la vice-présidente Florence NAYME, la trésorière Amélie VASQUEZ, la trésorière de la cantine Sandra MOURELON, la secrétaire Rachel DUPONT, la secrétaire adjointe Magali BOULLIER.

Au niveau de la gestion de la cantine, il a été rappelé l'importance de respecter la date limite de dépôt du tableau prévisionnel d'inscription.

Au niveau du traiteur, il y a des remarques au sujet des quantités (peu abondantes).

Chantal DELANGLE termine son exposé en disant que le PEDT est revenu signé pour 3 ans par toutes les parties.

.

- **2 Événements à l'Abbaye de Pradines : le 27 septembre et le 03 octobre 2015 :**

Une demande d'arrêté pour le problème de la circulation a été faite.

- **Groupement Intercommunalités (COPLER) : par le Maire** : nous sommes dans l'attente de la réponse du Préfet le 09/10/15.
Pradines n'affiche pas de prise de position pour aller vers le Grand Roanne.
Régny et St Just la Pendue souhaitent intégrer le Grand Roanne.
- **Journée nationale 19-20/9/15** de l' AMF contre le projet de loi NOTRe et la baisse des dotations. Charles accepte de signer la pétition proposée par l'AMF.
Les conseillers, qui ont souhaité, ont signé la pétition.
- **Illuminations : par Danielle Lacour** : il sera procédé à l'échange des guirlandes défectueuses et la livraison devrait intervenir autour du 10/10. Il est peut-être question de ne pas en acheter d'autres compte tenu des dépenses du multiservices. De plus, il y a une hausse des prix en 2015.
- **Fauchage et déneigement** : l'acquisition de la lame va se faire et Julien DANIERE serait retenu. Le Conseil Municipal accepte de revoir le problème des travaux de fauchage et de déneigement.
- **Prochain Conseil Municipal** : Mardi 13 Octobre 2015 à 20 H30